



01 Décision modificative budget Principal

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Accepte la décision modificative comme suit :

Objets: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GARDERIE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2112 (041) : Terrains de voirie	150,00	1328 (041) : Autres	150,00
	150,00		150,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	-300,00	75821 (75) : Excédent des budgets annexes :	-11 134,00
60612 (011) : Energie - Electricité	-10 000,00		
60621 (011) : Combustibles	-965,00		
64111 (012) : Rémunération principale	-11 134,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	11 265,00		
	-11 134,00		-11 134,00
Total Dépenses	-10 984,00	Total Recettes	-10 984,00

02 Subvention exceptionnelle Association « Les P'tits Galopins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 264.39 €

03 Mandat au Centre de Gestion 17 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de donner mandat au Centre de gestion 17 pour la négociation d'un accord avec les organisations syndicales représentatives et le lancement de la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

04 Clôture du budget lotissement 2023

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Décide la clôture du budget lotissement 2023.

Décisions -

Informations -



Affiché LE 27 novembre 2023
Le Maire,
Jean GORIOUX